

# Les disparus ont enfin leur loi, l'État libanais face à ses responsabilités

**DROITS DE L'HOMME**

Désormais, un outil institutionnel sera chargé de faire la lumière sur le sort des victimes de disparition forcée. Les familles ne seront plus seules dans leur combat pour la vérité.

OLJ / Par Nada MERHI, le 13 novembre 2018 à 00h00



Des disparus dont les photos avaient été rassemblées dans le cadre de « Fus'hat amal », une plateforme numérique rassemblant les histoires des personnes disparues au Liban.

Au terme de plus d'une heure et demie de débats et de près de trois décennies d'attente, dont sept depuis la présentation du texte de loi au Parlement, les familles des disparus en Syrie et au Liban peuvent enfin souffler. Hier, [le Parlement a voté en séance plénière la proposition de loi](#) sur les personnes victimes de disparition forcée. Alors que certains députés ont réclamé qu'elle soit renvoyée en commissions, le président de la

Chambre Nabih Berry a soumis cette demande au vote. Le « non » l'a emporté, et finalement, la loi, composée de trente-huit articles, a été adoptée. Cette loi est une fusion de deux textes, l'un présenté par Hikmat Dib, député du bloc Aoun, et l'autre par Ziad Kadri, ex-député du groupe parlementaire du Futur, et Ghassan Moukheiber, ex-député du bloc du Changement et de la Réforme (bloc aouniste). Elle comprend trois volets principaux : la création d'une instance nationale qui sera chargée de régler la question des disparus ; la garantie des droits fondamentaux des familles des disparus (accès à l'information, à la protection...) et les procédures à appliquer pour l'exhumation des dépouilles.

« Le vote de cette loi est d'autant plus important que désormais, il existe un outil institutionnel spécialisé qui va porter le fardeau du règlement du dossier, explique à L'Orient-Le Jour Ghassan Moukheiber. Les familles ne seront plus seules dans leur combat. En fait, cette loi responsabilise l'État. Ce n'est pas en soi un règlement du dossier, mais elle constitue un pas dans cette direction. » Les membres de la commission doivent encore être nommés et « un budget doit lui être alloué pour qu'elle puisse travailler », note-t-il.

Et M. Moukheiber de confier : « Je suis ému parce que c'est l'issue d'un très long combat. Ce n'est que justice que cette loi soit enfin votée. Ce soir (hier), je sens fortement l'absence de Ghazi Aad (porte-parole de Solide – Soutien aux Libanais en détention et en exil, [décédé en novembre 2016](#)) et de toutes les mères qui ont quitté ce monde avant que cette loi ne soit votée. Je pense également à Wadad Halouani (présidente du Comité des familles des disparus et kidnappés au Liban) et aux efforts qu'elle a déployés, ainsi qu'à tous les volontaires. »

#### **« Une étape importante pour poursuivre la lutte »**

« Je suis contente et très émue, confie de son côté Wadad Halouani à L'OLJ. Je ne peux que penser à Ghazi Aad et à tous les proches des disparus qui sont morts avant que la vérité ne soit faite sur le sort des leurs. Ils ont joué un grand rôle pour que la loi soit adoptée puisqu'ils étaient partenaires dans ce combat. »

Wadad Halouani estime que « sans notre unité et notre attachement à notre droit à la vérité, cette loi n'aurait pas vu le jour, d'autant que notre cause a connu de nombreux obstacles ». « Le vote de cette loi est une étape importante dans notre combat pour connaître la vérité, poursuit-elle. Cela ne signifie pas pour autant que celui-ci est terminé. Bien au contraire, c'est une étape importante pour pouvoir aller de l'avant. La vraie victoire sera déclarée le jour où la lumière sera faite sur le sort des milliers des disparus. »

[\(Lire aussi, le compte rendu de la séance parlementaire du matin : Le fantôme du gouvernement a plané sur la séance parlementaire du matin\)](#)

De son côté, le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge au Liban, Christophe Martin, a salué l'adoption de la loi sur les victimes de disparition forcée. Dans une déclaration à L'OLJ, il a assuré que « le CICR se porte à la disposition du gouvernement pour les étapes à suivre, à savoir la formation de la commission nationale qui donne des informations aux familles des disparus ».

Pour Wadih el-Asmar, président du président du Centre libanais pour les droits de l'homme (CLDH), « le vrai défi résidera dans la composition de la commission pour qu'elle soit à la hauteur des attentes et qu'elle puisse faire la lumière sur le dossier des disparus, et non pas enterrer le dossier ». Affaire à suivre.